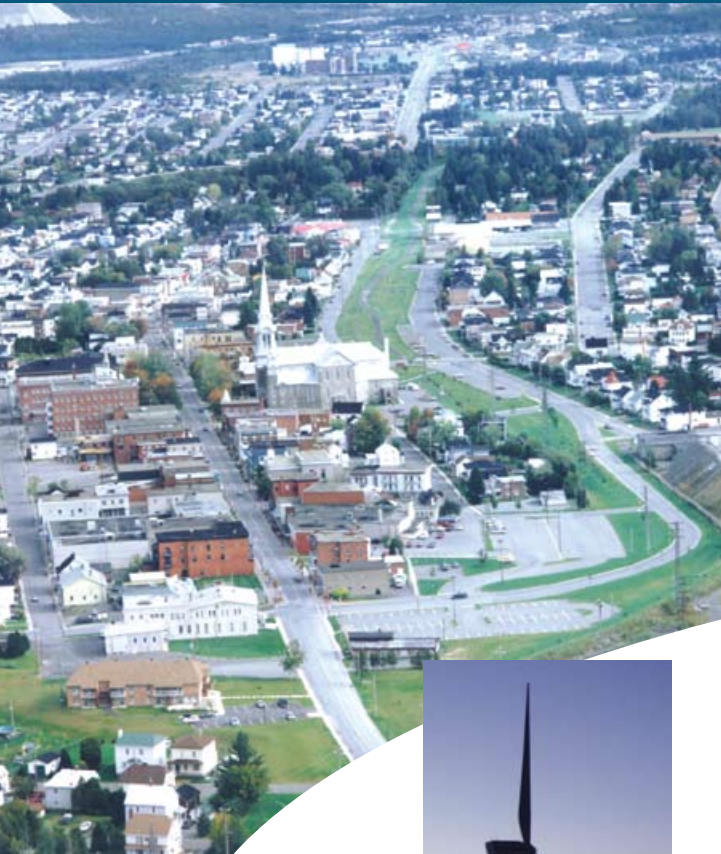


Intégration de la production éolienne au réseau de transport Ligne à 230 kV du parc éolien **Des Moulins**

INFORMATION CONSULTATION • Mai 2009



Le parc éolien Des Moulins, d'une puissance de 156 MW, compte parmi les 15 projets retenus dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie éolienne.

Afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par ce parc, qui sera établi dans la ville de Thetford Mines et les municipalités de Saint-Jean-de-Brébeuf et de Kinnear's Mills, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne à 230 kV d'environ 3 km de longueur. Cette nouvelle ligne reliera le poste du promoteur du parc éolien, 3Ci énergie éolienne à la ligne Antoine-Lemieux-Thetford du réseau de transport. Elle devra être construite au premier trimestre de 2011 en vue de sa mise en service au début de juin.

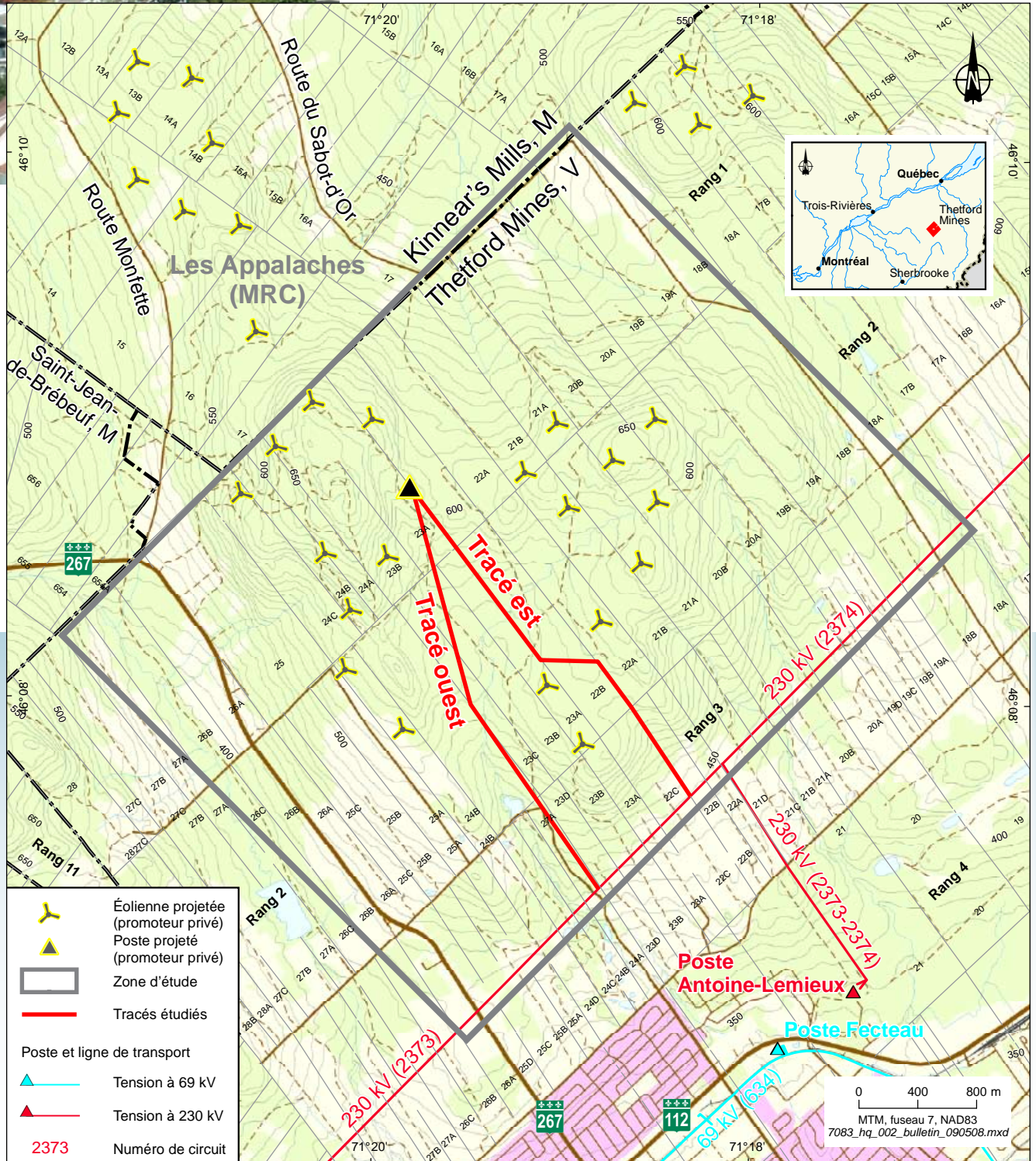
Le présent bulletin d'information décrit et compare les tracés étudiés et en présente l'analyse en fonction de critères techniques, économiques et environnementaux.



Zone d'étude

La zone d'étude à l'intérieur de laquelle sera implantée la nouvelle ligne couvre une superficie d'environ 20 km². Elle est comprise dans les limites de la municipalité régionale de comté (MRC) des Appalaches et englobe une partie de la ville de Thetford Mines.

Hydro-Québec a procédé à l'inventaire des milieux naturel et humain ainsi que du paysage de cette zone d'étude. Elle a aussi effectué des études sur la géomorphologie du terrain et sur les zones de givre pour compléter ces inventaires. Ainsi, elle connaît mieux le milieu d'accueil et a pu relever les éléments à éviter pour l'implantation de la ligne à 230 kV.



Élaboration des tracés

Pour l'établissement des tracés de ligne, Hydro-Québec a tenu compte des critères suivants :

- Viser le tracé le plus court possible et limiter le nombre de pylônes d'angle.
- Éviter les zones à risque élevé de givre.
- Raccorder la nouvelle ligne à la ligne existante, près de la dérivation en direction du poste Antoine-Lemieux et à l'ouest de celle-ci.
- Limiter les impacts sur les érablières en exploitation et à potentiel acéricole.
- Restreindre l'impact sur le paysage en évitant les unités de paysage présentant une résistance forte.
- Tenir compte de la présence des éoliennes.
- Réduire au minimum le nombre de propriétaires touchés par le projet.
- Respecter dans la mesure du possible les limites des lots.

En fonction de ces critères, Hydro-Québec Équipement a élaboré deux tracés possibles pour intégrer la production du parc éolien Des Moulins au réseau, soit le tracé ouest et le tracé est. Ceux-ci sont représentés sur la carte ci-contre.

Comparaison des tracés

Le **tracé ouest** présente les avantages suivants :

- Il nécessite un pylône d'angle de moins.
- Il évite davantage les zones à risque élevé de givre.
- Il a moins d'incidence sur les érablières à potentiel acéricole.
- Il touche un seul propriétaire.

Le **tracé est** présente l'avantage suivant :

- Il suit davantage la limite des lots.

Le **tracé ouest** a une longueur de 3,05 km. À la sortie du poste, il traverse, dans un axe nord-sud, une partie du lot 23A du rang 1 et des lots 23B et 23C du rang 2 sur environ 1,5 km. Ensuite, il bifurque vers le sud-est, également sur une longueur de 1,5 km. Il est alors parallèle à la limite du lot 24A du rang 2 et du lot 24A du rang 3, et c'est à cet endroit qu'il se raccorde à la ligne 2373 d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Le tracé ouest se trouve entièrement en territoire agricole protégé. Il se situe principalement dans des peuplements forestiers jeunes ou adultes, soit sur une longueur de plus de 2 240 m ou une superficie de 10,3 ha. Il traverse aussi des érablières à bon potentiel acéricole en territoire agricole protégé sur près de 380 m ou 1,9 ha, des plantations sur 404 m ou 1,8 ha et un milieu en friche sur 24 m ou 0,1 ha. Tout le tracé s'insère dans des unités de paysage de résistance faible.

Le tracé ouest est compris dans une zone à risque élevé de givre sur un peu moins de 700 m.

Le **tracé est** a une longueur de 2,96 km. À partir du poste prévu, il longe la limite des lots 23A et 22B des rangs 1 et 2, soit dans un axe nord-ouest vers sud-est, sur une distance d'environ 1 450 m. Ce tracé bifurque ensuite vers l'est et traverse en diagonale le lot 22B sur une distance d'un peu moins de 400 m, pour rejoindre la limite séparant les lots 22B et 22A. Le dernier tronçon du tracé longe ainsi la limite des lots 22A et 22B du rang 2 et la limite séparant les lots 22B et 22C du rang 3 sur environ 1 115 m.

Le tracé est se trouve entièrement en territoire agricole protégé, mais il traverse des terres en culture, des pâturages ou des friches herbacées sur sol de catégorie C sur 217 m. Il se situe principalement dans des peuplements forestiers jeunes ou adultes, soit sur une longueur de 1 361 m ou une superficie de 6,4 ha. Ce tracé traverse des érablières à potentiel acéricole en territoire agricole protégé sur environ 511 m ou 2,3 ha, ainsi que des plantations sur 872 m ou 4 ha. La totalité du tracé s'insère dans des unités de paysage de résistance faible.

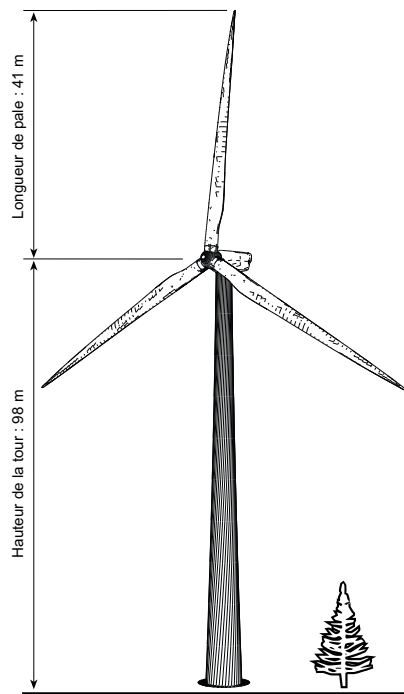
Le tracé est se situe dans une zone à risque élevé de givre sur 1 385 m.

Appui au développement de la communauté

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil, grâce au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Ainsi, dans le cadre du projet de la ligne à 230 kV du parc éolien Des Moulins, elle mettra à la disposition des organismes admissibles un crédit représentant 1 % de la valeur totale du projet initialement autorisée, une fois les travaux commencés.

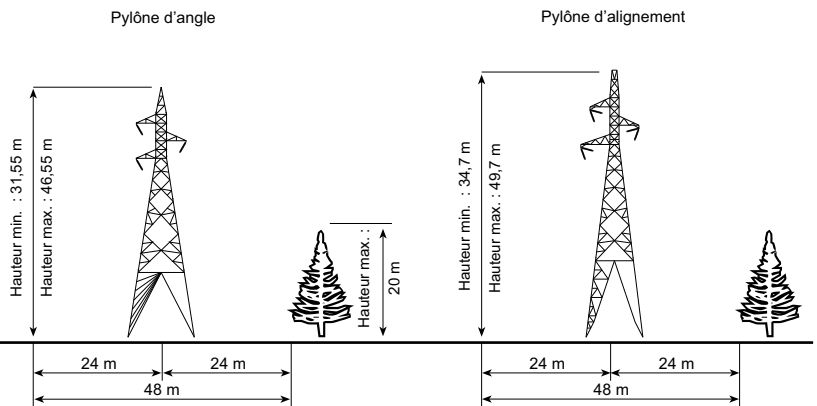
Participation du public

Hydro-Québec veut intégrer le plus harmonieusement possible la future ligne d'alimentation au milieu. Elle a invité tous les organismes, propriétaires et personnes concernés à lui faire part de leurs préoccupations relatives au projet. Elle prendra celles-ci en compte lorsqu'elle définira les caractéristiques définitives du projet et déterminera les mesures d'atténuation à mettre en œuvre.



Type de pylônes et largeur de l'emprise

Comme la ligne traversera des milieux forestiers ou des terrains en friche, des pylônes tétrapodes conventionnels en acier seront utilisés et l'emprise aura une largeur de 48 mètres. La hauteur moyenne des pylônes se situera entre 35 et 49 mètres, avec une portée moyenne de 275 mètres.



7083_Inq_003_supports_090507.fr/10

Étapes à venir

Hydro-Québec tient actuellement des séances d'information et de consultation à l'intention des publics concernés dans le but de connaître les préoccupations du milieu et d'intégrer celles-ci à son analyse. Ensuite, elle confirmera le tracé offrant le plus d'avantages sur les plans technique, économique, environnemental et social et en fera part au public. Puis, elle déposera une évaluation environnementale auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires pour réaliser le projet. Elle présentera notamment une demande d'utilisation des terres à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Calendrier

Information et consultation du public	Printemps 2009
Intégration des résultats de la consultation et prise de décision	Été 2009
Information sur la décision	Automne 2009
Autorisations gouvernementales	Automne 2010
Déboisement	Automne 2010
Construction	Hiver 2010-2011
Mise en service (mise sous tension initiale)	Printemps 2011

Pour plus d'information :

Claire Trépanier
 Conseillère – Relations avec le milieu
 Direction régionale – Montmorency
 Hydro-Québec
 2625, boul. Lebourgneuf
 Québec (Québec)
 G2C 1P1

Téléphone : 418 845-7451 ou sans frais 1 877 845-6600 poste 7451

Télécopieur : 418 845-7796

Courriel : trepanier.claire@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/projets